

A l'occasion de leur intervention commune lors du 4ème Forum International sur la Cybercriminalité (FIC 2010), l'AFCDP et Zataz.com annoncent étudier la création du programme « Alerte CIL » dont bénéficieraient les Membres AFCDP en cas d'exposition de données personnelles.

Depuis 1996, Zataz.com signale régulièrement, en suivant un protocole d'alerte rigoureux, des faits de piratage informatique et **des sites Web qui présentent un niveau de sécurité insuffisant**, avec pour éventuelle conséquence l'accès à des données à caractère personnel.

Plus de neuf mille organismes ont déjà fait l'objet de ce protocole d'alerte qui s'ouvre sur l'envoi d'un courrier électronique (via un formulaire ou vers l'adresse électronique indiquée sur le site web touché par la fuite).

Malheureusement cette prise de contact initiale est très peu suivie d'effet : En 2009, sur 583 courriels, Zataz.com n'a reçu que... 9 réponses.

L'étape suivant consiste donc en l'envoi d'un courrier postal à un dirigeant de l'entreprise, doublé d'un courrier à un Commissaire de la CNIL ainsi qu'au CERT IST dans le cas d'entreprises importantes.

Dans les cas les plus graves (données bancaires ou de santé) est alerté également l'OCLCTIC (Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication).

Si aucune réponse n'est apportée et si l'exposition des données personnelles perdure, **le protocole peut aller jusqu'à la publication d'un article mentionnant la raison sociale de l'organisme.**

On comprend donc que l'intervention de l'animateur de Zataz.com, « *Les sites Web sont-ils de vrais gruyères ?* », dispensée lors de l'Université des Correspondants Informatique et Libertés qui s'est déroulée le 4 février 2010, a capté toute l'attention des membres AFCDP présents (CIL, RSSI, Risk Manager, etc.) et alimenté les discussions.

Il a été décidé d'étudier, de façon très pragmatique, comment l'AFCDP et Zataz.com pourraient s'épauler.

Un programme est en cours de formalisation: **il permettra aux Membres Personnes Morales de l'AFCDP qui le souhaitent de bénéficier d'un traitement particulier** si, d'aventure, leurs systèmes d'informations laissent échapper des données personnelles dont ils ont la charge. Ce faisant ils réduisent ainsi leur exposition aux risques, notamment en termes d'image.

Ce programme est baptisé « **Programme Alerte CIL** ». Un document spécifique le décrira avec précision sur les sites Web de l'AFCDP.

« L'identification rapide d'un interlocuteur pertinent au sein des entités souffrant d'une exposition de données personnelles sur la Toile est un point critique. Le fait de disposer d'un interlocuteur fiable et identifié facilite la démarche. Et comme il s'agit de données personnelles, le CIL est l'homme de la situation ! Je fonde de grands espoirs sur eux et sur l'association qui les représentent » déclare Damien Bancal, fondateur et rédacteur en Chef de Zataz.com.

Ce programme fait totalement sens par rapport aux objets de l'association française des Correspondants Informatique & Libertés : « *La mission principale d'un CIL est la réduction du risque*



encouru par son Responsable des traitements. Le partenariat avec Zataz.com permettra de gagner en réactivité et de réduire le risque d'atteinte à l'image » précise Paul-Olivier Gibert, Président de l'AFCDP, qui ajoute « Nous souhaitons donner toujours plus de valeur à nos membres, et le programme Alerte CIL le démontre».

Ce service – totalement gracieux car compris dans l'adhésion AFCDP— permettra également d'anticiper l'éventuelle obligation de notifier à la CNIL les « atteintes aux traitements de données personnelles » que prévoit la proposition de Loi des Sénateurs Détraigne et Escoffier, qui est passée en première lecture le 23 mars. L'AFCDP a d'ailleurs créé un nouveau groupe de travail, éponyme, pour réfléchir à l'application concrète d'une telle mesure.

En savoir plus :

Paul-Olivier GIBERT, Président de l'AFCDP, Tel. Mobile. 06 72 72 82 40
president@afcdp.net

Bruno RASLE, Délégué Générale de l'AFCDP, Tel. Mobile. 06 1234 0884
chargemission@afcdp.net

Damien BANCAL, Fondateur et Rédacteur en chef de Zataz.com, pro@damienbanca.fr

A propos de l'AFCDP - www.afcdp.net

L'AFCDP a été créée dès 2004, dans le contexte de la modification de la Loi Informatique & Libertés qui a officialisé un nouveau métier, celui de « Correspondant à la protection des données à caractère personnel » (ou CIL, pour Correspondant Informatique & Libertés).

L'AFCDP rassemble largement. Au-delà des professionnels de la protection des données et des Correspondants désignés auprès de la CNIL, elle regroupe toutes les personnes intéressées par la protection des données à caractère personnel. La richesse de l'association réside – entre autres – dans la diversité des profils des adhérents : Correspondants Informatique & Libertés, délégués à la protection des données, juristes et avocats, spécialistes des ressources humaines, informaticiens, professionnels du marketing et du e-commerce, RSSI et experts en sécurité, qualitatifs, consultants, universitaires et étudiants.

Quelques membres de l'AFCDP : Sénat, 3 Suisses, Accor, Adecco, AG2R La Mondiale, AXA, BP France, Carrefour, Cecurity.com, Conseil Général de Seine-Maritime, CCIP, Crédit Immobilier de France, Ecole Polytechnique, Fédération Nationale des Tiers de Confiance, France Telecom, IBM France Groupe Casino, Legrand, la Halde, Malakoff Mederic, Michelin, La Poste, Port autonome de Dunkerque, RATP, Région Haute Normandie, SNCF, Ville de Paris, Total...

A propos de Zataz.com - www.zataz.com

Zataz.com est un magazine électronique qui assure un rôle de veille sur les sujets de sécurité informatique.

Créé à Lille en 1996, le site propose près de 100.000 news, reportages et interviews sur ces sujets.

Dans ce cadre Zataz.com signale régulièrement, en suivant un protocole d'alerte spécifique, des faits de piratage informatique et des sites Web qui présentent un niveau de sécurité insuffisant (avec pour éventuelle conséquence l'accès à des données à caractère personnel). Depuis 1996, plus de 9.000 entreprises/Associations/entités étatiques ont déjà bénéficié bénévolement de ce protocole d'alerte.